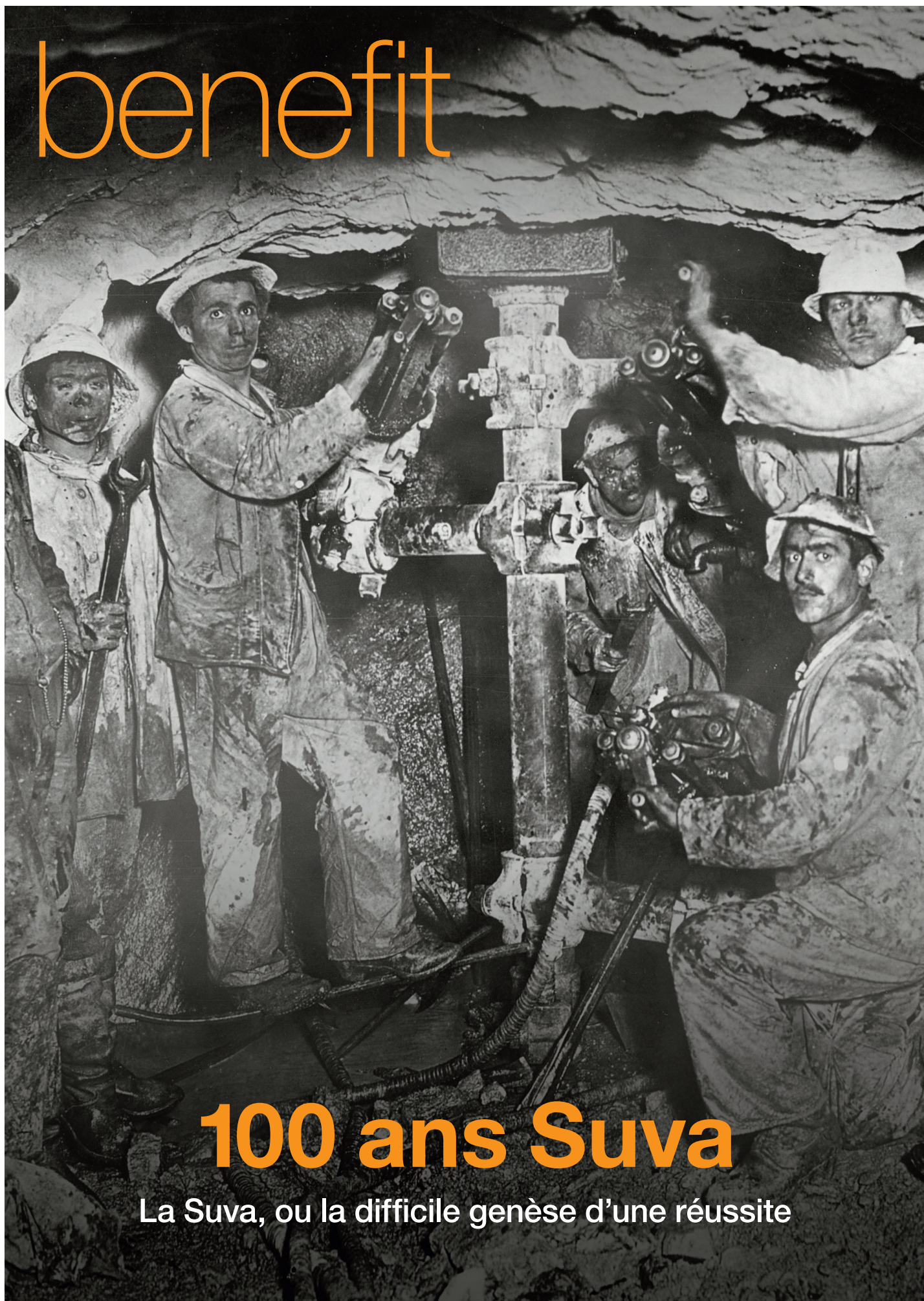


benefit



100 ans Suva

La Suva, ou la difficile genèse d'une réussite

Sur le terrain

Le président du Conseil. Et l'avenir de la Suva.

Salle du Conseil de la Suva,
Lucerne, 16 janvier 2018

«Je suis toujours fasciné par la splendeur de la salle du Conseil de la Suva. Pénétrer dans cette vénérable enceinte en tant que président est un véritable honneur qui implique une grande responsabilité. Car la Suva est une pièce essentielle du puzzle démocratique suisse. La solidarité et la capacité de compromis doivent y rester au premier plan.

On est en droit d'affirmer que la Suva est en excellente forme. Il n'en reste pas moins beaucoup à faire. Pour moi, la numérisation et la multiplication des accidents durant les loisirs constituent les principaux chantiers. Il faudra améliorer encore la prévention. L'important est de savoir anticiper les défis de demain et les réponses à y apporter.

Ayant été longtemps politicien, avocat et notaire, je sais combien les contacts personnels sont importants. Je considère ma fonction comme une passerelle entre les intérêts des uns et des autres. Je veux placer l'être humain au centre, car chez nous, c'est de lui que nous nous occupons, et pas de machines. Mon esprit d'ouverture tessinois et mon sens des responsabilités alémanique – ma mère est bâloise – me seront précieux à cet égard.

Pour ma part, j'ai été épargné jusqu'ici par les accidents et les ennuis de santé majeurs. Randonnée, ski de fond, autrefois hockey sur glace et 25 ans de football: j'ai toujours eu la chance de ne pas me blesser, ce qui ne va pas de soi. Les moins chanceux d'entre nous doivent pouvoir compter sur la Suva, et donc maintenant aussi sur moi, le nouveau président du Conseil.»

Gabriele Gendotti (63 ans),
président du Conseil de la Suva
depuis le 1^{er} janvier 2018





«Je n'ai plus consulté de médecin depuis des décennies. Autrefois, mon père et mon frère, tous deux vétérinaires, étaient mes conseillers santé.»

Gabriele Gendotti, président du Conseil de la Suva



Un modèle visionnaire

Le centenaire de la Suva s'inscrit dans une période chargée de défis. La numérisation transforme le quotidien à vive allure. Des modèles disruptifs viennent bousculer les concepts établis. La société doit composer avec de nouvelles formes de travail. Tel est le monde dans lequel vivent nos clients aujourd'hui. Ils doivent trouver des réponses à des questions que personne ne posait hier encore. La Suva est à leurs côtés. Il est de notre devoir d'optimiser nos services pour le bien de l'industrie et de l'artisanat suisses. Nous le faisons en donnant aux travailleurs la certitude d'être là pour eux en cas d'accident. Quant aux entreprises, les primes nécessaires aux prestations sont calculées au plus juste.

Notre mission première a peu changé en cent ans. Le modèle Suva a fait ses preuves. Et si notre entreprise conserve son efficacité en dépit des mutations actuelles, c'est bien grâce à lui. La Suva a probablement l'avantage d'avoir vu le jour elle-même à la suite de profonds bouleversements. Au XIX^e siècle, l'industrialisation entraîne de vastes changements dans la société suisse. Et l'apparition de nouvelles structures sociales. L'entraide existante ne fonctionne plus. C'est dans ce contexte que naît l'idée d'une assurance-accidents. Il faudra toutefois attendre 1912 pour que le souverain en approuve la création. Les années qui suivent sont agitées. L'ouverture est repoussée jusqu'en 1918 en raison de la Première Guerre mondiale. En Suisse, les conflits sociaux débouchent sur la grève générale: travailleurs et soldats s'affrontent dans les rues. Et sept hommes du camp bourgeois forment le Conseil fédéral.

Les fondateurs de la Suva déploient des trésors de persuasion et de ténacité. Pour inventer le modèle Suva, il faut être visionnaire. Un modèle reposant sur le partenariat social, idéalement reflété par le



Conseil d'administration: les représentants de la Confédération, des employeurs et des travailleurs président ensemble aux destinées de l'institution d'assurance-accidents. Composé de 40 membres, cet organe s'appelle Conseil de la Suva depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la LAA révisée. S'étant avérée un facteur de réussite, la taille du Conseil n'a pas été modifiée, car elle permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

Des solutions dont nous aurons besoin demain aussi. Les changements fulgurants apportés par la numérisation sont autant de défis pour les entreprises. Comme pour la Suva et ses collaborateurs. Car c'est à nous qu'il appartient de relever les défis d'une assurance-accidents performante. En nous appuyant sur les fondements du modèle Suva.

Cordialement
Felix Weber, président de Direction de la Suva

Timbre-poste du centenaire

Avis aux philatélistes: voici un nouvel exemplaire digne d'entrer dans votre collection. Pour le centenaire de la Suva, la Poste édite un timbre illustrant l'œuvre de la plus grande assurance-accidents de Suisse au service de la sécurité au travail dans ce pays. Cette édition spéciale est disponible dès maintenant sur postshop.ch et dans chaque filiale.

© La Poste Suisse SA



Sommaire

06 **1918: la Suva entre en jeu**

Destinée à répondre aux bouleversements de la société et à apaiser les tensions sociales croissantes, l'assurance-accidents a vu le jour dans un contexte difficile.

12 **Anticiper les risques**

Les maladies professionnelles sont insidieuses, longues, parfois mortelles. La Suva met le doigt sur les causes et promeut la protection de la santé au travail.

16 **«Nous recherchons des solutions acceptables par tous.»**

Au sein du Conseil de la Suva, Doris Bianchi défend les intérêts des travailleurs et Kurt Gfeller ceux des employeurs.

20 **La Suva: mieux qu'une assurance**

Vous reconnaissez-vous dans l'une ou l'autre situation?

22 **Profiter de son temps libre sans se blesser**

La plupart des accidents durant les loisirs se produisent lors d'un sport ou d'un jeu. Depuis les années 1960, la Suva mise sur la prévention pour éviter que la détente ne se transforme en cauchemar.



26 **«La Rehaklinik Bellikon a été ma plus grande chance.»**

Traîné par un train, Simon Gerber y perd un pied et se retrouve à la Rehaklinik Bellikon. Il y réapprend à marcher et se prépare au retour dans le monde du travail.

32 **Des primes équitables**

En fixant des primes conformes au risque, la Suva garantit son équilibre financier et fait en sorte que les primes soient pleinement acceptées.

34 **La sécurité au quotidien**

Ce que pensent quatre clients de la manière dont ils sont soutenus par la Suva.





38 La prévention: un réflexe à cultiver

Le travail de prévention de la Suva, autrefois centré sur la technique, mise désormais sur la psychologie.

42 Le «docteur du tunnel», un pionnier de la médecine des accidents

Premier médecin-chef de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, Daniele Pometta fut un pionnier dans son domaine.

44 Des campagnes percutantes

La Suva mise depuis plusieurs décennies sur des campagnes percutantes, efficaces et qui marquent durablement les esprits.



Impressum

Editeur:

Suva, case postale, 6002 Lucerne
suva.ch; benefit@suva.ch

Rédactrice en chef:

Regula Müller
Conception et mise en page: tnt-graphics AG,
RedAct Kommunikation AG

Rédaction: Regina Pinna-Marfurt,
Nadia Gendre, Serkan Isik, Jan Mühlethaler,
Stefan Ragaz, Hansjörg Honegger,
Laurent Seematter, Luk von Bergen

Traductions: team gestion des langues
de la Suva

Photographie: Tom Stocker, Manuel Zingg,
Raphael Zubler, archives Suva

Illustration: tnt-graphics AG

Commandes et changements d'adresse:

Suva, service clientèle, case postale,
6002 Lucerne
041 419 58 51
service.clientele@suva.ch

Magazine imprimé en Suisse avec bilan neutre
en CO₂: myclimate.org

Crédits photographiques

Couverture: Archives sociales suisses: Sozarch_F_5032-Fb-0017,
travailleurs lors de la construction du tunnel du Lötschberg,
1906-1913

Page 6: photo de la grande fonderie Sulzer vers 1910, Hanspeter
Britt: fondeurs et fossoyeurs. Zurich, 2016 NZZ Libro, p. 108.
(Photo de Boesch, Hans & Karl Schib: articles sur l'histoire des
fonderies de fer suisses, 1960)

Page 8: 75 ans Suva «L'humain au quotidien», 1993, p. 11
(Bibliothèque nationale suisse)

Bibliothèque nationale suisse: NB_GS-FOTO-PORT-USTERI_
PAUL-1

75 ans Suva «L'humain au quotidien», 1993, p. 12 (Archives du
patrimoine architectural de la ville de Zurich)

Page 9: carte postale: archives Suva, GS-4-20-5-7

Carte postale avec vue de Lucerne (sans date, avant 1933):
Keystone

Page 10: Bibliothèque EPFZ, archives images. Photographe:
Metzger, Jack / Com_L14-0273-0008-0002 / CC BY-SA 4.0

Studio photo Ernst Vogelsanger

Page 11: Die Schweiz: schweizerische illustrierte Zeitschrift,
volume 8, 1904, p. 24

Page 12: archives Suva: AL 1-150 (de: American Crosby Clipper
vol. 24, n° 1958-6; dia n° 0349_R)

Page 14: Archives sociales suisses: Sozarch_F_5032-Fx-0007-
0058; photo: Paul Senn, vers 1940

Page 15: archives Suva: KM 3-3-71 (rapport annuel 1975, p. 12)

Page 42: archives Suva: GS 4-20-1-4

Page 43: Georges Tscherrig-König: Daniele Pometta – le légendaire
«docteur tunnel» 1869-1949, in: Suva Medical 2015, p. 10

Georges Tscherrig-König: Daniele Pometta – le légendaire
«docteur tunnel» 1869-1949, in: Suva Medical 2015, p. 15

Dernière page: Bibliothèque EPFZ, archives images. Photo-
graphe: Metzger, Jack / Com_L12-0188-0005-0018 / CC BY-SA 4.0



1918

La Suva entre en jeu

Destinée à répondre aux bouleversements de la société et à apaiser les tensions sociales croissantes, l'assurance-accidents a vu le jour dans un contexte difficile. Texte: Hansjörg Honegger



Les travailleurs de la grande fonderie Sulzer étaient exposés à des risques importants (ici vers 1910).

Au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, les accidents avaient des conséquences désastreuses: les hommes, s'ils survivaient, perdaient leur travail et n'avaient plus aucun revenu, plongeant toute leur famille dans le besoin. C'est ainsi qu'en Suisse, des milliers de foyers sombraient chaque année dans la pauvreté. Le devoir d'assistance incombait aux communes, qui étaient à l'époque dans une situation financière précaire. Les travailleurs se sont donc petit à petit révoltés contre les classes aisées, dénonçant le libéralisme et le «laisser-faire» induit par la libre entreprise. Les plus démunis ne bénéficiaient en effet d'aucune protection en cas de maladie ou d'accident.

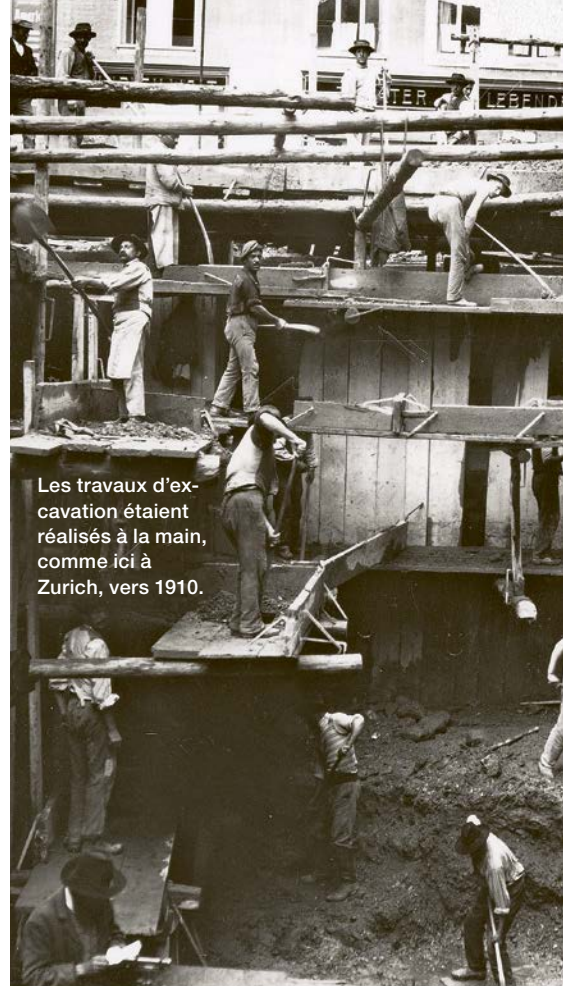
Vers 1860, les organisations ouvrières ainsi que le nouveau parti radical-démocratique (qui deviendra par la suite le PLR) ont exigé de l'Etat qu'il prenne en charge l'assurance des travailleurs contre les maladies et les accidents en s'inspirant de l'Allemagne, où l'on avait déjà pris conscience de l'importance de l'assurance pour la société.

Loi sur la responsabilité civile et modification de la Constitution

Pour la première fois en 1875, la responsabilité civile a été ancrée dans le droit suisse par le biais de la loi fédérale sur la responsabilité des compagnies ferroviaires en cas de blessures. Ce principe a été élargi deux ans plus tard aux usines.

Ces avancées ont toutefois entraîné de nouveaux problèmes: non seulement les entreprises qui enregistraient des accidents faisant plusieurs blessés risquaient de mettre la clé sous la porte, mais les travailleurs étaient en outre rarement en mesure de faire valoir leurs droits car ils n'avaient pas les moyens de payer un avocat et ne jouissaient d'aucune protection contre les congés. Des voix se sont donc élevées en faveur de l'introduction d'une assurance obligatoire.

Ludwig Forrer, avocat membre du parti radical et originaire de Winterthur, a alors joué un rôle déterminant dans ce cadre. Familier des luttes politiques (il a en effet siégé durant 30 ans au Grand Conseil zurichois, 20 ans au Conseil national et 15 ans au Conseil



Les travaux d'excavation étaient réalisés à la main, comme ici à Zurich, vers 1910.

fédéral), il est considéré comme l'un des deux pères fondateurs de la Suva. En sa qualité de conseiller national, il a été chargé de mettre en place un dispositif d'assurance contre les maladies et les accidents après que les citoyens suisses ont approuvé en 1890, à la majorité des trois quarts, une modification de la Constitution fédérale en ce sens. Il était profondément convaincu du bien-fondé de ce projet, comme il l'a écrit plus tard dans son mémorandum adressé au Conseil fédéral: «La responsabilité civile est synonyme de conflit; l'assurance, de paix.»


Premier projet trop ambitieux


Ludwig Forrer n'a pas ménagé ses efforts, et a notamment élaboré des bases statistiques afin de se faire une idée précise de la situation. Le constat s'est avéré édifiant: au cours de la première année, on a recensé 1025 décès consécutifs à des accidents professionnels, ce qui, rapporté aux chiffres actuels, est 25 fois plus élevé qu'aujourd'hui.





«La responsabilité civile est synonyme de conflit; l'assurance, de paix.»
Ludwig Forrer, conseiller national

La Suva de 1877 à 2018

- 

1877
La loi sur les fabriques est approuvée par le peuple.
- 

1912
A la suite du référendum sur l'assurance-accidents obligatoire, Paul Usteri se voit confier la préparation et la mise en œuvre de celle-ci.
- 

1914
La Suva emménage à Lucerne.
- 

1^{er} avril 1918
La Suva commence à exercer ses activités à Lucerne.



Durant la Première Guerre mondiale, le bâtiment a fait office d'établissement sanitaire.

Il a soumis à la commission du Conseil national compétente un projet particulièrement complexe qui incluait 400 articles de loi. Après avoir siégé 58 fois, la commission est parvenue à un consensus malgré d'importantes divergences initiales: la plupart des salariés seraient assurés contre les maladies et les accidents. Ce projet allait toutefois s'avérer trop ambitieux.

Loi rejetée par le peuple

L'assurance-maladie obligatoire faisait en effet face à une opposition hétéroclite réunissant des anticentristes libéraux de Suisse romande, des conservateurs, des assureurs privés et même une partie des paysans et des ouvriers. Un référendum a donc été organisé en 1900. Alors que la loi était soutenue par tous les partis et groupements économiques, seul un tiers des votants s'est prononcé en faveur du projet d'assurance-maladie et accidents obligatoire.

Anéanti, Ludwig Forrer a démissionné de toutes ses fonctions, avant de revenir sur le devant de la >

Un emblème pour la ville

Le siège de la Suva est aujourd'hui l'un des emblèmes de la ville de Lucerne. Pourtant, en 1913, le Conseil d'administration avait tout autre chose en tête: il devait s'agir d'un bâtiment «adapté au but et aux exigences de l'administration et non d'un palais somptueux et coûteux». Il a donc organisé un concours d'architecture limité à une poignée d'architectes lucernois. La planification et la construction du siège ont toutefois pris une tournure hautement politique, si bien qu'après des débats houleux, le concours a finalement été ouvert aux architectes de toute la Suisse.

Le projet «Wahrzeichen», ou «emblème», des frères Pfister, a finalement été retenu parmi la trentaine de dossiers soumis. Le 3 décembre 1915, seuls 29 collaborateurs ont pris possession des nouveaux locaux lucernois, situés dans le quartier de la Fluhmatt, la majeure partie du bâtiment étant resté vide en raison de la paralysie de l'activité économique liée à la Première Guerre mondiale. A cette époque, l'édifice s'est transformé en un établissement sanitaire de l'Armée suisse. Ce n'est qu'à l'issue de la guerre que la Suva a pu utiliser à sa guise ce magnifique bâtiment.



Le siège de la Suva surplombe la ville de Lucerne (carte postale de 1917).



1928

La Suva fait ses premiers pas en réadaptation en acquérant l'établissement thermal «Zum Schiff», à Baden.

1937

Une expertise menée pour la Confédération montre que la Suva est bien gérée.

1938

Plus aucune contribution n'est versée par la Confédération.

1953

Les actifs dépassent le milliard de francs.

2

5

1 MRD





En 1965, travailler pour l'entreprise Schild AG, à Liestal, demandait un certain doigté et présentait d'importants risques de blessures.

scène deux ans plus tard: fraîchement élu au Conseil fédéral, il a accepté de reprendre en main le projet, mais en faisant preuve de plus de discernement. Non seulement il ne s'agissait plus d'introduire une assurance-maladie obligatoire, mais il proposait même des subventions fédérales aux caisses existantes.

Accord secret fructueux

Le second «père fondateur de la Suva» est alors entré en jeu. La mise en œuvre du projet a été confiée à Paul Usteri, conseiller aux Etats zurichoïses, directeur de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, vice-président de la Banque nationale suisse et rapporteur de la commission du Conseil des Etats chargée de l'examen préalable de la loi. Il a repris les propositions de Ludwig Forrer, à une exception près, qui s'est avérée déterminante: il souhaitait que la future caisse

d'assurance-accidents soit autonome sur les plans organisationnel et juridique. Il a donc élaboré un modèle s'inspirant fortement de celui de la Banque nationale suisse, conçue loin de la bureaucratie fédérale.

Paul Usteri a limité l'effectif assuré tout en maintenant une distinction claire entre les accidents professionnels et non professionnels, et a posé les bases de l'actuelle Suva en en faisant une entreprise autonome de droit public gérée conjointement par les travailleurs et les employeurs, le Conseil fédéral se bornant à assumer un rôle d'organe d'exécution.

Le projet s'est toutefois de nouveau heurté à une opposition de la part des Romands et notamment des assureurs privés, qui craignaient pour leur activité. Un nouveau référendum a alors été organisé. Contrairement à ce qu'il s'était produit douze ans plus tôt, les assureurs-maladie privés ont soutenu le projet, qui



1974
La Rehaklinik Bellikon ouvre ses portes.

1984
La Suva n'a plus le monopole de l'assurance-accidents obligatoire.

1985
On recense désormais davantage d'accidents durant les loisirs que d'accidents professionnels.

1992
La Suva dispose d'un second bâtiment administratif à Lucerne.

1996
La Suva introduit l'assurance-accidents des chômeurs.

1999
La Clinique romande de réadaptation ouvre ses portes.

leur garantissait des subventions. Les cheminots, en revanche, y étaient farouchement opposés car ils jouissaient d'une couverture d'assurance bien plus intéressante et craignaient une réduction des prestations auxquelles ils avaient droit. Le conseiller fédéral Robert Comtesse a alors conclu avec les employés des CFF et de la Poste un accord secret, connu sous le nom de «Promesse Comtesse», qui leur assurait que celles-ci resteraient inchangées.

Cet accord, qui faisait naître des inégalités de traitement, n'a pas manqué de faire parler de lui durant plusieurs décennies. Ce n'est qu'en 1997 et en 1999 que

Malgré un résultat serré, 287 000 «oui» contre 241 000 «non», le référendum de 1912 a permis de poser les bases légales de la Suva.

les CFF et la Poste ont cessé de faire l'objet d'un traitement de faveur. Le but de la «Promesse Comtesse» aura en tout cas été atteint: le lobby des cheminots, très influent, a défendu le projet de loi, qui a finalement été approuvé par le peuple le 4 février 1912. Ce référendum, qui s'est soldé par 287 000 «oui» contre 241 000 «non», a permis de poser les bases juridiques préalables à la création de la Suva.

Chacun veut sa part du gâteau

A peine cette campagne avait-elle connu son dénouement que de nouvelles tensions politiques ont vu le jour. Paul Usteri a proposé d'appliquer le modèle d'agences généralement suivi dans la branche. Mais comment ces sites allaient-ils être organisés, dénommés et se répartir le territoire? Ces simples questions ont vu se déchirer les membres du Conseil d'administration: devait-il s'agir d'agences principales, d'agences d'arrondissement ou d'agences responsables? Après avoir dû choisir entre pas moins de dix propositions, l'organe a opté pour les trois niveaux suivants, appliqués jusqu'en 1960: agence d'arrondissement, agence principale et agence.

La division du territoire en régions gérées chacune par une agence ainsi que l'attribution du titre d'agence

principale ont donné lieu entre 1914 et 1917 à des débats enflammés, jusqu'à ce que le Conseil fédéral interviene après plusieurs mois de tensions politiques. En octobre 1917, l'emplacement des 9 agences d'arrondissement, des 3 agences principales et des 16 agences a enfin été convenu. Cette répartition n'a cessé d'être adaptée au fil du siècle qui a suivi. Actuellement, la Suva compte 18 agences en Suisse.

Difficultés économiques liées à la guerre

Il a fallu poser les bases non seulement de l'organisation de l'assurance, mais aussi du fonctionnement de la Suva, ce qui a occasionné de nombreux débats, notamment au sujet de son financement. L'objectif de l'institution était de prendre ses distances avec la Berne fédérale. Un compromis a finalement été trouvé: pour compenser les mesures contraignantes liées au monopole, la Confédération s'est engagée à prendre en charge la moitié des frais administratifs de l'institution, soit 10 millions de francs qui ont été répartis à parts égales entre un capital d'exploitation de 5 millions et un fonds de réserve.

Cela ne posait aucun problème en 1911, la Suisse se portant alors à merveille. Mais en 1916, lorsqu'elle a dû mettre la main à la poche, la Confédération était déficitaire en raison d'une économie en berne. Il en a résulté un conflit entre celle-ci et la Suva qui a duré jusque dans les années 1920. La contribution de la Confédération aux frais administratifs a été réduite de moitié en 1925 puis en 1934, avant d'être supprimée en 1937, de même que la participation à l'assurance contre les accidents non professionnels.

Succès immédiat

Malgré le contexte difficile dans lequel elle a vu le jour, la Suva a rapidement enregistré des succès. En 1913, trois mois après sa fondation, 20 000 entreprises s'étaient déjà annoncées auprès d'elle. Le 1^{er} avril 1918, elle a officiellement commencé à exercer ses activités avec plus de 30 000 entreprises assujetties à l'assurance obligatoire et réparties en diverses classes de risque.



Le conseiller fédéral Robert Comtesse a fait naître des inégalités de traitement.



Histoire de la Suva:
suva.ch/100ans



2005

La Suva prend en charge la gestion de l'assurance militaire.



2009

La Suva reçoit l'Esprit Award, qui distingue les entreprises particulièrement compétitives et prospères.

4,3 MRD

2014

Les baisses de primes depuis 2007 se montent à 4,3 milliards de francs.



2017

La révision de la LAA entre en vigueur.

2018

La Suva fête ses 100 ans.

Anticiper les risques

Les maladies professionnelles sont insidieuses, longues, parfois même mortelles. La Suva met le doigt sur les causes et promeut la protection de la santé au travail.

Texte: Luk von Bergen

C'est d'abord une toux persistante, même en été. Qui évolue vers une insuffisance respiratoire. Plus tard, un nom sera mis sur la maladie: asbestose. Une maladie professionnelle peut être longue à se déclarer. Le lien entre le mal et sa cause s'établit à l'avenant, par recoupement différé.

La Suva travaille, depuis ses débuts, à démontrer ces liens de causalité. Quels sont les agents, quelles sont les substances qui rendent malade? Comment apporter des preuves? Comment convaincre une entreprise de protéger ses collaborateurs, comment communiquer une mesure de prévention pour qu'ils l'intériorisent et la suivent? En clair: les maladies professionnelles coûtent une centaine de millions de francs par an. Une somme qui, sans les dizaines d'années de travail de la Suva, serait sans doute bien plus élevée.

Quel est le lien de causalité?

Au début du XX^e siècle, la Suva pointe déjà différents risques de maladies professionnelles. Paradoxalement, le progrès technique amène un défi: changements de procédés de fabrication, nouvelles technologies et substances chimiques... avec des tableaux cliniques toujours nouveaux. >

Silicose

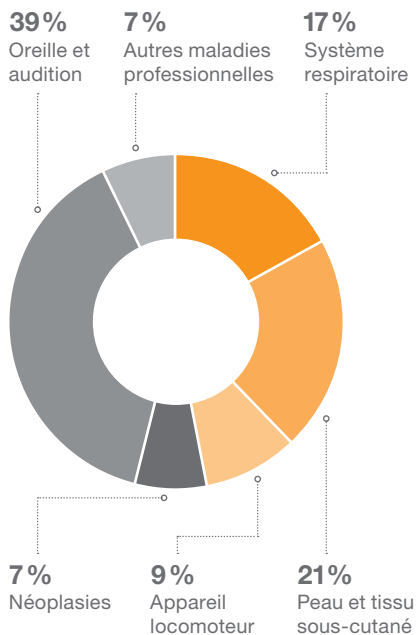
La silicose est déjà connue dans l'Antiquité. La maladie du mineur n'en demeure pas moins ignorée pendant longtemps. En Suisse, sur une période d'un demi-siècle, près de 11 000 travailleurs ont souffert des conséquences tardives de la poussière de silice inhalée au cours de leur vie professionnelle. En 1932, la Suva reconnaît d'elle-même la silicose en tant que maladie professionnelle, introduit des examens préventifs et rend des décisions d'inaptitude.



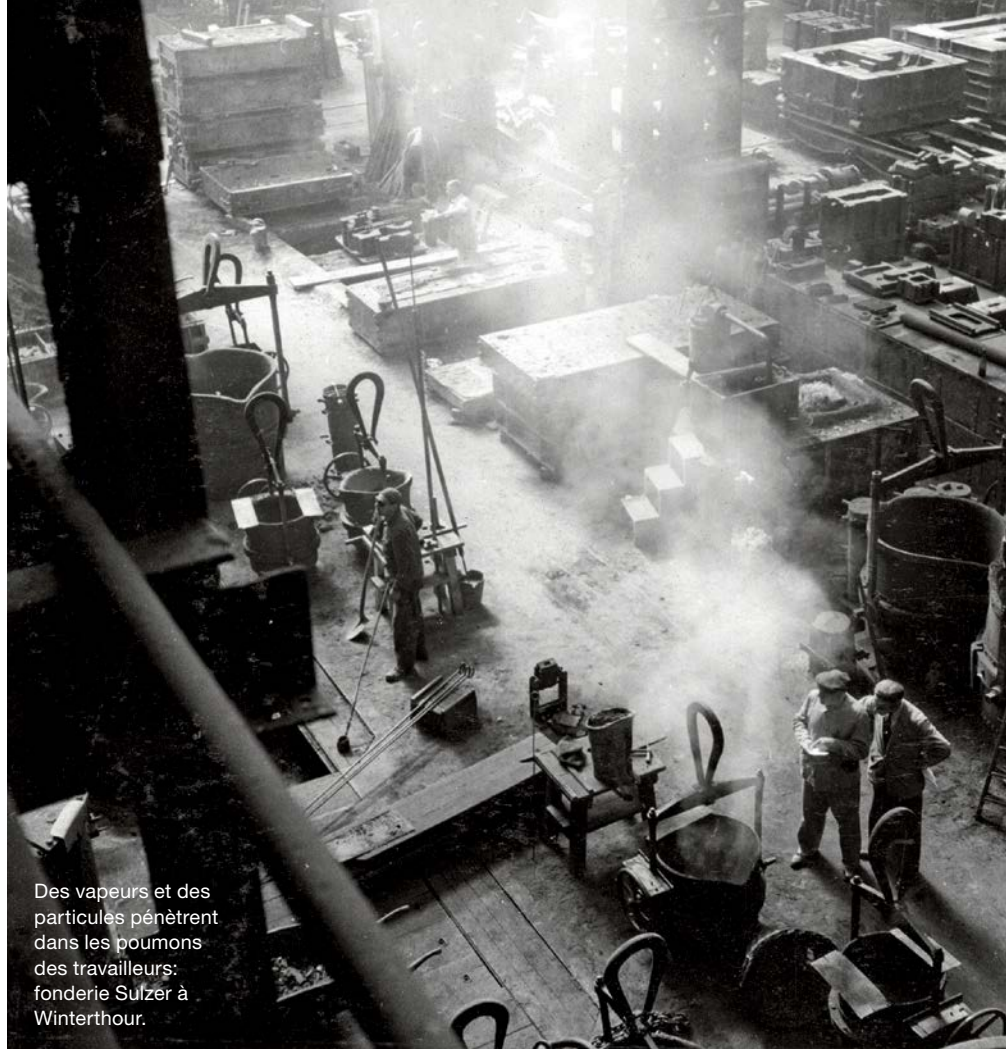


Maladies professionnelles en 2015

Chiffres en pour cent (total: 2062)



SOURCE: STATISTIQUE DES ACCIDENTS SSSAA 2017



Des vapeurs et des particules pénètrent dans les poumons des travailleurs: fonderie Sulzer à Winterthur.

La Suva réagit: en 1936, elle crée son propre service avec un médecin et un chimiste. Tous deux se consacrent exclusivement à la mise en évidence de maladies professionnelles. Entre-temps, le service est rebaptisé secteur médecine du travail, il est constitué d'une équipe de 24 médecins épaulés par une division spécialisée. La prévention des maladies professionnelles y occupe environ 70 personnes. Au fil des ans, la Suva définit des valeurs limites pour les gaz et les

situation au bruit? La prévention des maladies professionnelles mise sur une information, une sensibilisation et des conseils directs.

Triste palmarès

Plus d'un tiers des maladies professionnelles concernent actuellement le système auditif. En Suisse, 200 000 travailleurs subissent une exposition journalière supérieure à la valeur limite de 85 db fixée pour le bruit. Les maladies de la peau arrivent en deuxième position: du coiffeur au mécanicien, le contact quotidien avec des produits chimiques, des fluides de coupe ou des produits désinfectants, sans protéger ses mains, implique un risque d'allergie ou d'eczéma. Troisième au classement des maladies professionnelles: le système respiratoire. Poussière, gaz, vapeurs, nanoparticules... des risques invisibles pouvant avoir de graves conséquences. Autre substance responsable d'une multitude de maladies depuis des décennies: l'amiante.

Autre substance responsable d'innombrables maladies depuis plusieurs décennies: l'amiante.

vapeurs, les poussières ou le bruit, puis les fait entrer dans la loi en les imposant dans les entreprises. Sans la Suva, il y aurait moins d'exams préventifs, beaucoup moins de documents d'information, de tests de produits et de conseils de prudence.

En 2015, la Suva recentre la prévention des maladies professionnelles en se fondant sur les plus récentes statistiques. Elle met plus nettement l'accent sur le dialogue entre médecin et travailleur, le nombre d'exams médicaux et techniques diminue. Comment protéger sa peau contre les produits chimiques agressifs ou sensibilisants? Comment limiter l'expo-

Une fibre mortelle

En Suisse, les maladies professionnelles représentent environ 2400 nouveaux cas chaque année, et toujours une centaine de cancers touchant des travailleurs ayant subi une exposition à l'amiante sans protection appropriée. Le fait que l'amiante est interdit en Suisse depuis 1990 fait ressortir le pouvoir insidieux d'un matériau longtemps apprécié pour ses qualités. Revenons en arrière: l'amiante a des vertus exceptionnelles. Il résiste à la chaleur et au feu. Dans les années 1970 et 1980, la Suisse en fait un usage universel. Dans



Poussiéreux: dans beaucoup d'ateliers, le sol était en terre battue.

la protection anti-incendie, l'isolation des conduites, les colles de carrelage, les garnitures d'embrayage pour véhicules. A priori, une plaque amiantée ne présente pas de risque pour la santé, à moins qu'elle ne soit endommagée et libère des fibres d'amiante. Des fibres jusqu'à mille fois plus fines qu'un cheveu qui, en cas d'inhalation, pénètrent dans les alvéoles pulmonaires, y restent plusieurs décennies et provoquent une asbestose: cette pathologie pulmonaire, relativement fréquente autrefois, entraîne une insuffisance respiratoire progressive. L'amiante cause en outre des cancers de la plèvre et du péricote, ou mésothéliomes, et des cancers du poulmon.

Il reste à faire

En 1939, la Suva reconnaît l'asbestose comme étant une maladie professionnelle. Dans le monde entier, la production et l'utilisation de l'amiante continueront pourtant à augmenter pendant longtemps. En Suisse, les artisans occupés sur des chantiers de rénovation ou de démolition risquent aujourd'hui encore une exposition à l'amiante et la prévention demeure importante. La Suva mène des campagnes de sensibilisation avec des formules qui interpellent: «Se protéger contre l'amiante, c'est facile. Guérir d'une maladie incurable, c'est impossible.»

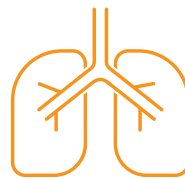
1932 – 2017: combattre des risques invisibles

1932

La Suva reconnaît la silicose comme maladie professionnelle.

1936

Le service médical de la Suva entre en activité.



1953

Sur demande de la Suva, le Conseil fédéral reconnaît l'asbestose comme maladie professionnelle.

1958

La Suva se penche sur la radioactivité et la radioprotection.



1975

La Suva crée une section de prévention médicale des maladies professionnelles.



2001

La Suva se penche sur les «troubles de la santé associés au travail», comme le stress et l'insomnie.

2009

Mise en place de divisions techniques (chimie, biologie, physique, ergonomie)

2011

La Suva examine les nanoparticules en laboratoire.

1938

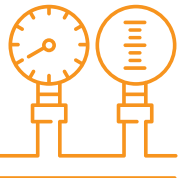
Sur demande de la Suva, le Conseil fédéral reconnaît la silicose comme maladie professionnelle.

1939

La Suva reconnaît l'asbestose comme maladie professionnelle.

1949

La Suva crée un appareil pour mesurer la poussière.



1959

La Suva ouvre son propre laboratoire de chimie à Lucerne.



1990

L'interdiction de l'amiante entre en vigueur en Suisse.

2005

La Suva se penche sur les risques des nanotechnologies.



2017

La Suva se prononce pour une interdiction mondiale de l'amiante.



suva.ch/100ans/maladies-professionnelles
suva.ch/100ans/amiante

«Nous recherchons des solutions acceptables par tous.»

Même si, au sein du Conseil de la Suva, Doris Bianchi défend les intérêts des travailleurs et Kurt Gfeller ceux des employeurs, tous deux louent le «modèle Suva».

Interview: Jan Mühlethaler et Regula Müller

Au sein du Conseil de la Suva, vous défendez des positions diamétralement opposées. Dans quelle mesure le partenariat social contribue-t-il au succès de l'entreprise?

Kurt Gfeller: La Suva bénéficie d'un monopole partiel dans le domaine de l'assurance-accidents. Les entreprises concernées ne peuvent pas choisir leur assureur; il est donc essentiel que les employeurs puissent faire valoir leur point de vue auprès de l'institution, afin de garantir l'acceptation de ses décisions. Le partenariat social constitue l'une des clés du succès du modèle suisse et de la Suva. En effet, il est tout à fait pertinent de rechercher ensemble des solutions plutôt que de confier cette tâche au législateur.

Doris Bianchi: Je vois les choses de la même manière. Dans la mesure où la Suva est l'assurance sociale d'un grand nombre de travailleurs, il est primordial

que ces derniers soient représentés au sein de ses organes de surveillance et qu'ils aient conscience du fait que la Suva n'est pas gérée par des actionnaires recherchant le profit, mais par les personnes qu'elle assure.

Bien que votre objectif soit de parvenir à un consensus, vous défendez des intérêts différents. Arrive-t-il parfois que les esprits s'échauffent? Kurt Gfeller: Je n'ai encore jamais vécu une telle situation. Notre but est de faire progresser la Suva. Nous sommes conscients qu'il faut parfois faire des concessions pour atteindre nos objectifs communs. Nous recherchons donc des solutions acceptables par tous.

Doris Bianchi: Il nous arrive de devoir renoncer à certaines exigences pour mieux pouvoir faire passer les décisions prises auprès des employeurs et des travailleurs. La situation financière

Doris Bianchi (42 ans)

Vice-présidente du Conseil de la Suva jusqu'à fin janvier 2018, elle est, depuis février dernier, la collaboratrice personnelle d'Alain Berset, président de la Confédération, au sein du Département fédéral de l'intérieur. Cette juriste de formation a œuvré entre autres pour l'Union syndicale suisse USS, d'abord dans le domaine du droit du travail, puis en qualité de secrétaire dirigeante dès 2011. Sa succession au sein du Conseil de la Suva est en cours.

Kurt Gfeller (57 ans)

Second vice-président du Conseil de la Suva depuis 2015, il est vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, où il est en charge, depuis près de vingt ans, du dossier de la politique sociale. Il a étudié les sciences économiques à l'Université de Berne après avoir achevé un apprentissage de boucher.



Doris Bianchi et
Kurt Gfeller privi-
légient tous deux
le consensus.

confortable de la Suva facilite par ailleurs la collaboration.

Kurt Gfeller: L'entreprise ne connaît pas de problèmes financiers pour l'instant, mais en 2008, lorsque la performance des placements a accusé une baisse de 12 %, le degré de couverture était parfois proche des 100 %, voire moins. La situation actuelle est donc satisfaisante.

Vous identifiez-vous plutôt à la Suva ou au patronat que vous représentez?

Kurt Gfeller: Même si je suis avant tout membre de l'Union suisse des arts et métiers, mon rôle en tant que vice-président du Conseil de la Suva est de jeter des ponts en défendant des intérêts différents. Les conflits s'expliquent souvent par une méconnaissance de la situation de son interlocuteur. En exposant en détail son point de vue, on garantit une meilleure acceptation de celui-ci et on évite les préjugés.

Doris Bianchi: Moi aussi, je suis clairement là pour représenter l'Union syndicale suisse. Mon rôle est d'exposer à ses membres la position de la Suva, mais aussi de défendre les intérêts des deux millions de travailleurs assurés, soit près de la moitié de la population active du pays.



«Nous devons pouvoir faire passer les décisions prises auprès des employeurs et des travailleurs.»

Doris Bianchi

Quels sont les messages délicats à faire passer auprès des syndicats?

Doris Bianchi: Beaucoup peinent à saisir la nuance entre maladie professionnelle et trouble de la santé associé au travail. Face à un problème de santé que l'on sait être directement lié au travail, on comprend difficilement qu'il ne soit pas considéré comme une maladie professionnelle. Il n'est pas facile non plus de défendre des décisions d'octroi de rente qui ne répondent pas aux attentes des as-

surés, et qu'ils comprennent mal. La lutte contre la fraude à l'assurance est aussi à l'origine de certains conflits. C'est alors à nous de convaincre nos interlocuteurs que l'objectif est d'octroyer des prestations légitimes et équitables.

Qu'est-ce qui irrite les employeurs, Monsieur Gfeller?

Kurt Gfeller: La sécurité au travail, par exemple. Les obligations imposées par la Suva sont souvent considérées comme exagérées par les branches qui ne sont exposées qu'à peu de risques. Par ailleurs, autant la Suva est la bienvenue lorsqu'il s'agit de prodiguer des conseils en matière de prévention, autant elle l'est moins lorsqu'elle contrôle l'application de la législation. Son monopole partiel est lui aussi remis en question, car les entreprises qui rencontrent des problèmes avec elle ne peuvent pas changer d'assureur. Les employeurs sont également critiques à l'égard du système de bonus-malus dans le cadre de la fixation des primes. En effet, il est très désagréable de devoir payer des primes plus élevées à cause du malus.

Le centenaire de la Suva est-il important pour la place économique suisse?



Doris Bianchi: Il prouve que le partenariat social fonctionne durablement. Je suis convaincue qu'avec des compagnies privées, les entreprises des branches à hauts risques devraient dépenser plus d'argent pour s'assurer et que les travailleurs bénéficieraient de prestations moins intéressantes. Savoir combiner prévention, assurance et réadaptation restera la clé du succès.

Kurt Gfeller: Je ne suis pas certain que l'approche de la Suva soit meilleure que celle des assureurs privés, mais le fait que l'entreprise existe depuis cent ans prouve que ce modèle fonctionne.

Au-devant de quels défis la Suva va-t-elle?

Doris Bianchi: Toute œuvre sociale doit s'adapter à l'évolution de la société. Le monde change et de nouvelles formes de travail font leur apparition, par exemple avec Uber. La Suva doit s'assurer qu'en cas d'accident ou de maladie professionnelle, les travailleurs continueront de bénéficier d'une bonne couverture sociale. Le nombre d'entreprises assurées soulève lui aussi des interrogations. S'il diminue, par exemple dans l'industrie, la Suva se retrouvera dans une situation difficile. Il

convient donc d'engager rapidement des réflexions stratégiques et de tout faire pour conserver des communautés de risque de taille importante. Si l'on n'y parvient pas, il faudra procéder à des hausses de primes, ce qui touchera également les travailleurs.

Monsieur Gfeller, faudrait-il élargir le champ du monopole?

Kurt Gfeller: Nous nous sommes penchés sur la question dans le cadre de la révision de la LAA, en tablant sur le fait que la Suva pourra proposer à l'avenir des assurances complémentaires, ce qui s'avérerait intéressant pour les entreprises: en disposant d'une couverture de base et complémentaire auprès de la même entité, elles n'auraient plus à se mettre en quête d'un second assureur. Il a été envisagé d'intégrer le secteur de la santé au monopole partiel de la Suva, ce qui n'aurait pas rencontré trop de résistances de notre part. En ce qui concerne le secteur de l'industrie, je suis optimiste, car je pense que l'économie mondiale ne reposera jamais exclusivement sur les services.

Que souhaitez-vous à la Suva pour son 100^e anniversaire?



«Il serait très intéressant pour les entreprises de disposer d'une couverture de base et complémentaire auprès de la même entité.»

Kurt Gfeller

Doris Bianchi: Nos prédécesseurs ont instauré un système solide. A nous de poursuivre dans cette voie. J'aimerais que la Suva soit suffisamment clairvoyante pour anticiper l'évolution du monde du travail, et qu'elle continue à élaborer des solutions pertinentes basées sur le consensus.

Kurt Gfeller: J'espère que la stratégie définie récemment par la Suva sera la bonne et lui permettra de vivre cent autres années de réussite!



Bien que défendant des intérêts opposés, Doris Bianchi et Kurt Gfeller souhaitent jeter des ponts.

Mieux qu'une assurance

Qu'il s'agisse du travail ou des loisirs, la Suva prévient les accidents et les maladies professionnelles, assure les travailleurs et offre aux victimes d'accident un suivi complet tout au long du processus de réadaptation. Vous avez certainement déjà rencontré la Suva. Vous reconnaissez-vous dans l'une ou l'autre situation?







TRÜBSEE JOCHPASS

Les accidents peuvent avoir des conséquences gênantes.
Faites le test pour les sports de neige sur suva.ch.

suva

Profiter de son temps libre sans se blesser

La plupart des accidents survenant dans le cadre des loisirs se produisent durant la pratique d'un sport ou dans le cadre d'un jeu. Depuis les années 1960, la Suva mise sur la prévention pour éviter que la détente ne se transforme en cauchemar.

Texte: Luk von Bergen; photo: Tom Stocker



De magnifiques montagnes enneigées et des pistes parfaitement préparées: toutes les conditions sont réunies pour que la dernière descente couronne cette belle et longue journée de ski. Et ce malgré deux ou trois cafés arrosés et des genoux fatigués.

En sortant de l'auberge de montagne, Paul cherche son épouse Anita du regard lorsqu'il remarque soudain une affiche de la Suva montrant un homme debout dans une baignoire, derrière un rideau de douche, un bras et une jambe dans le plâtre. «Il n'a vraiment pas eu de chance, lui», pense-t-il alors. Soudain, la voix de sa femme le tire de son songe: «Il ne vau-

drait pas mieux qu'on redescende en téléphérique? On est tous les deux épuisés, non?» Tiens, elle aussi a vu l'affiche.

La prévention, plus nécessaire que jamais

Les statistiques sont édifiantes: chaque année, sur les quelque 2,5 millions de personnes qui s'adonnent aux sports de neige en Suisse, 33 000 sont victimes d'accidents de ski ou de snowboard, occasionnant des coûts de plus de 250 millions de francs. Qui plus est, dans plus de 90% des cas, ces accidents sont provoqués par la victime elle-même. Les causes? Une mauvaise condition physique, une protection insuffisante, ou encore >



Dans ce spot, des skieurs populaires font la promotion de l'échauffement.



Les personnes handicapées réalisent des performances exceptionnelles.

La Suva soutient les victimes d'accidents graves au travers de mesures de réadaptation et de réinsertion. Les personnes handicapées ont des potentiels sportifs et professionnels: jugez par vous-même! Infos complémentaires: www.suva.ch/accident

suvacare
Prestations et réadaptation

Des affiches de prévention originales marquent les esprits.

une surestimation de ses capacités. Le test pour les sports de neige proposé sur le site Internet de la Suva vise à réduire les risques en permettant à chacun d'analyser en quelques clics son comportement sur les pistes, sa condition physique et son équipement, et de déterminer s'il est nécessaire ou non de renouveler son matériel ou si l'on représente un risque pour les autres amateurs de glisse. Alors que le nombre d'accidents professionnels diminue, celui des accidents durant les loisirs ne cesse d'augmenter. «Nos campagnes de prévention ont permis de réduire fortement les risques d'accident professionnel depuis plusieurs décennies», explique Philippe Gassmann, chef de campagne à la Suva. Dans le même temps, les travailleurs se sont vu accorder davantage de temps libre, si bien que, dès les années 1980, le nombre d'accidents non professionnels a dépassé celui des accidents du travail. Cela fait près de 60 ans que la Suva s'investit pour prévenir les accidents durant les loisirs. Mais elle n'a pas la tâche facile: «Il existe divers facteurs que nous ne pouvons pas influencer, comme l'évolution d'un sport, les ten-

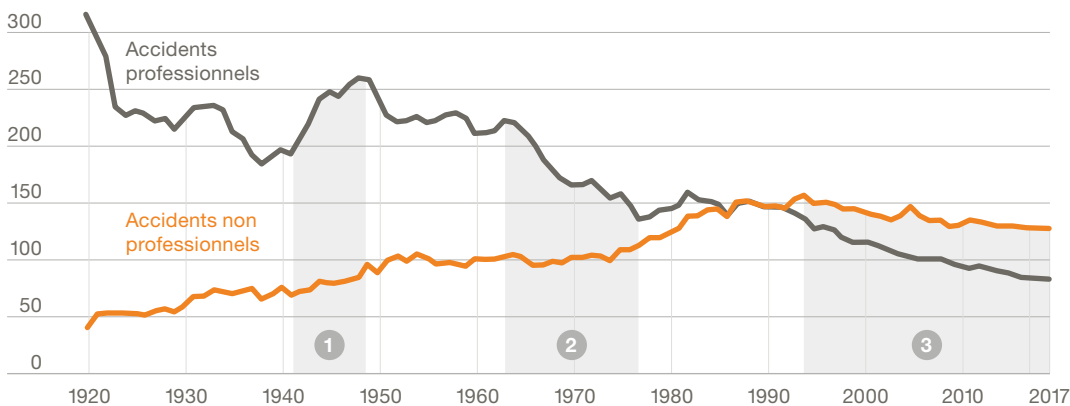
dances au sein de la société ou les conditions météorologiques.» Le constat est simple: plus on a de temps libre, plus les risques de se blesser durant ses loisirs et de ne plus pouvoir travailler sont grands.

Dangers d'hier et d'aujourd'hui

Autrefois, ceux qui s'exposaient volontairement à des dangers extraordinaires dans le cadre de leurs loisirs devaient assumer eux-mêmes le coût des soins médicaux ou hospitaliers en cas d'accident. La liste de ces dangers incluait le sport de compétition, la conduite d'une voiture et les voyages en avion, qui font aujourd'hui partie de notre quotidien. A l'heure actuelle, d'autres activités sont considérées comme des entreprises téméraires: le base jumping, le dirt biking, les sports de combat extrêmes, le parapente par des conditions météo défavorables, ou encore l'escalade avec un équipement insuffisant. Les assurés pratiquant de telles activités doivent s'attendre à une réduction des prestations d'assurance en cas d'accident, comme cela est mentionné dans l'OLAA.

Changement de paradigme dans l'assurance-accidents

Statistiques AP et ANP, nombre d'accidents pour 1000 assurés



- 1 Seconde Guerre mondiale:** limitation de la couverture contre les accidents
- 2 1960–1970:** réduction du temps de travail et augmentation du risque d'accident durant les loisirs
- 3 Depuis 1990:** mesures de prévention efficaces

De la dissuasion à l'humour

La sensibilisation de la population s'est d'abord faite via des brochures et des stands de foires, puis par le biais d'actions à la radio et à la télévision. Le ton des campagnes a lui aussi évolué: on est passé d'images choc d'accidents de la route à des illustrations et caricatures didactiques, puis à l'humour. Nombreux sont ceux qui se souviennent encore du spot «Dance the warm-up – feel the heat!» réalisé par la Suva dans les années 1990, qui a marqué les esprits en faisant danser des membres de l'équipe nationale suisse de ski sur une chanson rythmée.

Le plaisir oui, la souffrance non!

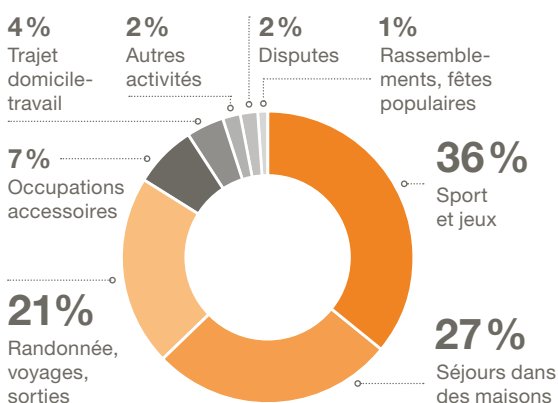
La Suva est bien consciente que les émotions font partie intégrante du sport. Elle ne veut donc pas jouer le rabat-joie, mais prévenir les souffrances. Son objectif est d'attirer l'attention des amateurs de sensations fortes sur les dangers et de les inviter à la réflexion, notamment là où cela s'impose: sur le terrain. Vaut-il mieux descendre à skis ou prendre le téléphérique? Me suis-je suffisamment échauffé avant le tournoi de football? A quelle vitesse vais-je réellement avec mon vélo électrique? Qu'est-ce que cela signifie pour moi et pour les autres usagers de la route? Chaque année, on recense plus de 45 000 blessés sur les terrains de football suisses, 1300 traumatismes crâniens dus à des accidents de vélo et des milliers d'accidents non professionnels de toutes sortes. On ne peut certes pas tous les éviter, mais il est possible de réduire fortement leur nombre. La campagne de promotion du port du casque de cycliste, menée en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents bpa, est un bon exemple de prévention efficace, comme vous pourrez le lire à la page 44 de ce numéro.



Infos complémentaires:
suva.ch/100ans/ANP

Origine des accidents

Répartition des ANP par type d'activité



Entretien avec Edith Müller Loretz,
cheffe de la division offres de prévention

«Nous souhaitons rendre la prévention des accidents tangible.»

La Suva conseille les entreprises en matière de sécurité durant les loisirs et de gestion de la santé. Comment cela se passe-t-il concrètement?

Nous contactons ceux de nos clients qui comptent au moins 80 collaborateurs et sont exposés à un risque d'accident élevé, nous analysons les statistiques des accidents et des absences de l'entreprise, puis nous élaborons un concept personnalisé incluant diverses mesures de prévention. Nous essayons de conclure des conventions sur plusieurs années afin d'inscrire la démarche dans la durée. Dans un deuxième temps, les mesures définies sont mises en œuvre au sein de l'entreprise, qui bénéficie aussi d'un certain soutien de notre part dans ce contexte.

«Il est tout à fait légitime de parler des accidents non professionnels dans les entreprises.»

Edith Müller Loretz

Comment les personnes concernées accueillent-elles vos conseils?

En général, elles réagissent positivement. Nous faisons en sorte que les actions menées rendent la prévention tangible. Etant donné que tout le monde n'est pas concerné de la même façon par les différents thèmes abordés, nous recueillons un maximum d'informations au sujet des collaborateurs afin de répondre au mieux aux différents besoins.


Que pensent les entreprises des mesures relatives à la sécurité durant les loisirs?

Elles ne veulent rien imposer à leurs collaborateurs en ce qui concerne leur temps libre et se contentent généralement de poser des affiches de sensibilisation thématique. Pourtant, nous pensons qu'il est tout à fait légitime d'en parler, car les accidents non professionnels surviennent plus fréquemment que les accidents du travail, et les absences qui en résultent peuvent avoir d'importantes conséquences pour une entreprise. Nous faisons en sorte que les collaborateurs perçoivent les mesures prises comme un service, et non pas comme une intrusion dans le domaine de la vie privée.

«La Rehaklinik Bellikon a été ma plus grande chance.»



Deux chaussettes
différentes, deux vies
différentes: l'une avant,
l'autre après l'accident.



Simon Gerber aime se rappeler de l'important soutien qu'il a reçu à Bellikon après son terrible accident.

Traîné par un train, Simon Gerber y perd un pied et se retrouve à la Rehaklinik Bellikon. Il y réapprend à marcher et se prépare au retour dans le monde du travail.

Texte: Regula Müller; photos: Manuel Zingg

Le postier Simon Gerber, âgé de 53 ans, veut encore vite sortir un paquet du train à la gare de Baar lorsque les portes se referment automatiquement. Son poignet est coincé et il appuie de toutes ses forces sur le bouton d'ouverture de la porte... qui reste désespérément close. L'InterRegio se met en marche. Simon Gerber appelle à l'aide. Le train accélère. Il se met à courir avec le train. Alors que ce dernier continue à prendre de la vitesse, Simon Gerber essaie de se cramponner. Il sait que dans 2,56 km, le train arrive en gare de Zoug. Il se dit qu'il doit tenir bon. Mais ses forces finissent par l'abandonner et son pied droit se tend. Le ballast, les traverses en bois, les lamelles en fer lui arrachent la peau. Après 2 min et 50 s, le train s'arrête en gare de Zoug. Simon Gerber appuie à nouveau sur le bouton de la porte et tombe comme une masse. Des ouvriers s'empressent de lui prêter assistance. Il est immédiatement transféré aux urgences de l'hôpital cantonal de Zoug, puis à Lucerne, où il subit une amputation du pied. C'était le 24 janvier 2012.

«Il y a toujours eu quelqu'un pour moi»

Après trois semaines de séjour à l'hôpital, Simon Gerber est transféré en réadaptation à la clinique de Bellikon. Située sur le Mutschellen, la clinique lui laisse une forte impression. «Le panorama des Alpes grisonnes aux Alpes bernoises a certainement contribué à ma guérison.» Il a passé des heures assis dans le parc, à profiter du calme.

Déjà à l'époque de la fondation de la Suva, la question de la nécessité d'un traitement spécial pour les victimes d'accidents après le séjour ordinaire à l'hôpital avait été soulevée. Mais comme la Suva était considérée avec un certain scepticisme par les entreprises en raison des primes, il y avait été renoncé. Toutefois, à partir de 1921, la Suva envoie les victimes d'accidents en cure complémentaire à Baden. Les réadaptations s'avérant concluantes, un changement d'opinion intervient et la Suva fait construire la Rehaklinik Bellikon dans les années 1960.

Dès le premier jour, Simon Gerber est pris en charge avec des thérapies sur mesure. Physiothérapie, école de marche, centre de fitness. «Ces nombreuses thérapies m'ont permis de parler de ce qui s'était passé et de le surmonter», déclare Simon Gerber.



Réapprendre à marcher prend du temps. Le physiothérapeute Carsten Bohot accompagne Simon Gerber.

«On a toujours cru en moi»

Dès ses débuts, la Rehaklinik Bellikon s'est spécialisée dans le traitement des amputations. Car la Suva était légalement tenue de fournir des prothèses. Encore à Baden, la Suva a mis en place une école de marche qui, à côté du traitement du moignon, proposait aussi des exercices pour assouplir les articulations conservées et apprendre à se servir d'un membre artificiel.

Simon Gerber a bénéficié de l'expérience acquise au fil des décennies dans le domaine de la réadaptation des victimes d'accidents. «Le thérapeute qui m'a réappris à marcher a parfaitement su allier le rétablissement physique au rétablissement psychique.» Dès le début, tout le monde croit à son retour dans la vie professionnelle, ce qui renforce son sentiment de confiance en soi. Pendant quatre mois, Simon Gerber apprend à se lever de sa chaise roulante et à remarquer. Il fait ses premiers >

Ses forces l'abandonnent, son pied droit se tend. Le ballast, les traverses en bois, les lamelles en fer lui arrachent la peau. Après 2 min et 50 s, le train s'arrête en gare de Zoug.



Nouveaux mouvements, nouvelles sensations: Simon Gerber passe le test avec brio et en toute confiance.



Handicapé? Pas le moins du monde. Après son accident, Simon Gerber a trouvé le métier de ses rêves, qu'il exerce avec passion: chauffeur de bus.

PHOTO: TOM STOCKER

pas avec des béquilles, puis apprend à monter et à descendre les escaliers, et déambule enfin dans les allées du jardin de la clinique. Il profite du savoir-faire en orthopédie technique. En même temps, le bottier-orthopédiste de la clinique lui confectionne des chaussures spécialement adaptées.

«J'adore mon travail»

La Rehaklinik Bellikon gérée par la Suva est spécialisée dans la réadaptation des victimes d'accident. A ce titre, la réinsertion sociale et professionnelle joue un rôle essentiel. En collaboration avec l'AI, les spécialistes accompagnent le retour à la vie quotidienne de Simon Gerber. Avant l'accident, il s'était inscrit auprès des Transports publics lucernois pour se reconverter en chauffeur de bus. Il a entamé la formation dès que son état de santé le lui a permis. Aujourd'hui, il travaille comme chauffeur de bus à 100 % depuis cinq ans.

Avec ses deux cliniques de réadaptation à Sion et à Bellikon, la Suva a une responsabilité économique et sociale. Le degré de réussite d'un retour à la vie quotidienne et professionnelle est important du point de vue socio-économique. Chaque franc investi dans la réadaptation porte ses fruits. Une réadaptation réussie est avant tout centrale pour la personne concernée, à l'image de Simon Gerber. «Aujourd'hui, j'en suis convaincu: Bellikon a été ma plus grande chance.»



Histoire: suva.ch/100ans/readaptation
Vidéo de Simon Gerber: suva.ch/cliniques

Richard Leuenberger (62 ans)

Une vie à la Rehaklinik Bellikon

En mars 1974, Richard Leuenberger, alors âgé de 19 ans, visite la Rehaklinik Bellikon à l'occasion de son ouverture. Il annonce à ses parents qu'il rêve d'y travailler un jour. Ce week-end-là, Richard Leuenberger est victime d'un grave accident de moto. Trois mois plus tard, il est transféré à la Rehaklinik Bellikon, où il compte parmi les premiers patients.



Ses blessures sur tout le corps l'obligent à faire la navette pendant plus de deux ans et demi entre l'hôpital, la clinique et son domicile. A cette époque, il termine également son apprentissage de mécanicien, car il ne lui reste plus que l'examen théorique. Mais étant désormais incapable de rester debout pendant plusieurs heures, il ne pourra jamais exercer le métier qu'il a appris. Une école technique lui semble être une option intéressante. Richard Leuenberger achève cette formation avec succès. Depuis l'accident, il porte des chaussures orthopédiques, qui doivent être régulièrement adaptées. Il reste ainsi en contact avec la clinique de réadaptation. Et puis, un jour, une opportunité d'emploi se présente. Richard Leuenberger saisit l'occasion, il intègre l'équipe de réinsertion professionnelle au sein de la Rehaklinik Bellikon. Voici maintenant 23 ans qu'il travaille où il avait toujours rêvé de travailler. «Pour moi, la clinique n'est associée qu'à du positif», déclare Richard Leuenberger. C'est à Bellikon aussi, en effet, qu'il a rencontré sa femme.

Clinique romande de réadaptation

La Clinique romande de réadaptation, à Sion, a vu le jour dans les années 1990, alors que Franz Steinegger était président du Conseil d'administration de la Suva. Si les membres du Conseil d'administration, et notamment les représentants des employeurs, ont d'abord douté de la nécessité d'une clinique supplémentaire en plus de la Rehaklinik Bellikon, un argument économique de Dominik Galliker, alors président de Direction, a été décisif. Les coûts des prestations de rente versées aux assurés ne bénéficiant pas d'une réadaptation sont plus élevés que ceux de la réadaptation, sans même parler de la responsabilité éthique de la réintégration professionnelle des victimes d'accidents.

L'objectif de la deuxième clinique était de permettre de pouvoir adresser plus rapidement des patients en réadaptation. Le site de Sion a été choisi en raison de sa proximité avec un hôpital de soins aigus. La clinique a été inaugurée le 9 septembre 1999 et les premiers patients sont arrivés le 15 septembre. En l'an 2000, l'occupation de la clinique était de 83 %. La clinique



Après les travaux d'agrandissement, la capacité est passée à 145 lits.

s'est développée au cours des années suivantes, elle est ouverte aux personnes non assurées à la Suva. Elle a suivi la tendance générale à la spécialisation et à la mise en réseau de la médecine de réadaptation. En 2003, elle a aménagé dans ses locaux des ateliers destinés à la réalisation de travaux de mécanique, d'électricité, de construction, de métallurgie et de transformation du bois, de même qu'à l'évaluation et au réentraînement au travail. Un centre dédié aux personnes gravement brûlées, exploité en étroite collaboration avec le service

de chirurgie plastique et reconstructive du CHUV, a ensuite vu le jour en 2005, ainsi qu'un Institut de recherche en réadaptation. Un an plus tard, la Clinique romande de réadaptation a franchi une étape importante en doublant sa capacité pour la prise en charge stationnaire des patients paraplégiques et tétraplégiques, en collaboration avec l'Association suisse des paraplégiques.

Plus d'un millier de patients sont pris en charge chaque année. En 2015, l'agrandissement de la Clinique romande de réadaptation est devenu indispensable. Cette extension a permis d'augmenter la capacité de 110 à 145 lits et d'accueillir 1400 patients par an. En même temps, la Chaire de recherche en neuroingénierie clinique et interactions homme-machine de l'EPFL a pris ses quartiers à la clinique et les locaux de la médecine du sport (reconnaissance de Sion comme «Swiss Olympic Medical Center») ont été agrandis. Un centre de formation (Espace Congrès et Séminaires) a également été construit.

crr-suva.ch

Rehaklinik Bellikon

Avec les bains thermaux «Zum Schiff», à Baden, la Suva gérait déjà sa propre institution à partir de 1928. Toutefois, dans les années 1960, la place manque pour répondre à la demande croissante. La Suva se met alors en quête d'un terrain approprié dans la région. En 1974, elle inaugure une vaste clinique moderne, à la pointe du progrès technique de l'époque.

Depuis, la Rehaklinik Bellikon axe ses efforts sur le traitement et la réinsertion des personnes victimes d'accidents professionnels ou non professionnels graves. Elle peut s'appuyer sur sa longue expérience et les connaissances de pointe de ses équipes de médecins, de thérapeutes et de personnel soignant. L'offre médicale et thérapeutique est non seulement au service de la guérison, mais aussi orientée vers le retour à la vie professionnelle.

44 ans après l'ouverture de la Rehaklinik Bellikon, la Suva franchit une



Rehaklinik Bellikon: novatrice en soins et en réinsertion des victimes d'accidents.

nouvelle étape. Durant une phase de travaux de cinq ans, elle a rénové sa clinique. La Rehaklinik Bellikon dispose ainsi des meilleures conditions pour assumer à l'avenir aussi sa position de leader dans le traitement et la réinsertion

des victimes d'accidents. Le public aura le loisir de pouvoir découvrir la clinique rénovée à l'occasion de la journée portes ouvertes qui aura lieu le samedi 16 juin 2018.

www.rehabellikon.ch

Des primes équitables

En fixant des primes conformes au risque, la Suva garantit son équilibre financier et fait en sorte que les primes soient pleinement acceptées.



2 millions

de personnes assurées



127 000

entreprises assurées



143,5 mrd CHF

de masse salariale assurée



Communauté de risque

La Suva attribue chaque entreprise assurée à une communauté de risque. Ces classes et sous-classes regroupent des entreprises dont les activités sont identiques ou similaires et qui présentent un risque d'accident comparable. Ainsi, les entreprises appartenant à des collectifs à faible risque ne doivent pas payer pour celles qui sont rattachées à des collectifs à risque élevé.

Un couvreur paiera donc des primes plus élevées qu'un bureau d'architecture.

Taille de l'entreprise

Trois modèles de primes sont appliqués en fonction de la taille de l'entreprise. Les petites entreprises sont classées selon le modèle du taux de base, les entreprises de taille moyenne selon le système de bonus-malus et les grandes entreprises selon le modèle de la tarification empirique.

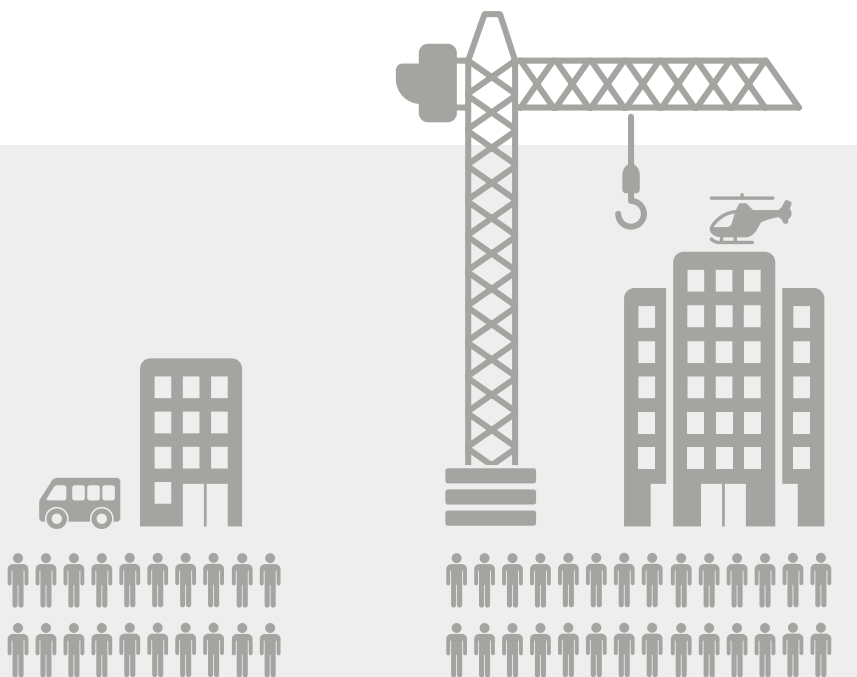


Modèle du taux de base

Les petites entreprises doivent s'acquitter d'une prime de base. Elles sont ainsi assurées de ne pas devoir payer des primes plus élevées si un accident survient. Les primes augmentent uniquement si les coûts générés par l'ensemble de la branche sont en hausse du fait de nombreux accidents.



Calcul des primes selon la communauté de risque et la taille de l'entreprise



Système de bonus-malus

Les entreprises de taille moyenne sont assurées selon un système de bonus-malus.

L'entreprise dont les accidents occasionnent des coûts (frais de traitement, indemnités journalières, rentes) inférieurs à la moyenne de la branche bénéficie d'un bonus: elle paie des primes plus basses. Par contre, si ces coûts sont plus élevés que la moyenne, elle paie un malus et sa prime augmente.

Tarification empirique

Dès lors qu'une entreprise génère un volume de primes nettes annuel d'au moins 300000 francs, la tarification empirique est applicable.

La prime dépend alors en grande partie des coûts occasionnés. Les frais de traitement, les indemnités journalières, les valeurs capitalisées des rentes et différentes provisions constituées au cours des quinze dernières années sont pris en compte.



Primes conformes au risque



Comment optimiser vos primes

Prévenir les accidents: la prévention systématique des accidents permet de maintenir les primes à un niveau stable. Nombre d'accidents, tels que les chutes et faux pas, peuvent être évités grâce à des mesures simples. La Suva propose de nombreux moyens d'information, forme des préposés à la sécurité et réalise des cours dans les entreprises.

Description d'entreprise à jour

Pour que l'entreprise soit attribuée à la bonne communauté de risque, il est essentiel que sa description soit à jour. Ce document précise les activités exercées. La Suva se base sur ces informations pour attribuer l'entreprise à un collectif, ce qui a une influence sur les primes. Votre agence Suva vous fournira volontiers le formulaire de description d'entreprise.

Infos complémentaires sur les primes

Détermination des primes de l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels: suva.ch/primes

Portraits

Ce que
pensent nos
clients de la
Suva

«Les enquêtes d'accidents réalisées avec minutie par la Suva nous permettent de prévenir des accidents similaires.»

Simone Duarte, responsable Santé et services sociaux, La Poste

«Je garde un très bon souvenir d'un collaborateur que la Suva a aidé à se réinsérer après un traumatisme crânio-cérébral consécutif à un grave accident professionnel. Après six mois seulement, nous avons pu procéder à un placement à l'essai thérapeutique supervisé par la Suva et l'AI. Le collaborateur a ainsi pu reprendre progressivement son activité et travaille désormais de nouveau à 60 %. En outre, les enquêtes d'accidents réalisées avec minutie par la Suva nous permettent de prévenir des accidents similaires. Nous apprécions beaucoup de pouvoir compter sur des conseils professionnels en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de Case Management.»



Simone Duarte voit en la Suva un partenaire professionnel pour la sécurité au travail, la protection de la santé et le Case Management.



Thomas Foery devant l'Andreasturm, un projet de CFF Immobilier.

«Dès qu'une nouvelle réglementation entre en vigueur, la Suva nous aide à l'appliquer et à la faire respecter, ce qui nous facilite la mise en œuvre. Elle met également à notre disposition des documents de formation que nous pouvons utiliser tels quels en vue de prévenir les accidents. La Suva adopte une perspective interdisciplinaire et élabore donc des solutions globales. Même si ses contrôles de chantiers ne sont pas appréciés par tous, ce regard extérieur permet d'identifier des améliorations possibles. Peu d'institutions en Suisse disposent de connaissances aussi vastes en médecine du travail et s'engagent autant en faveur de la prévention des accidents et de la réadaptation. Nous avons donc impérativement besoin d'elle, à l'avenir également.»

«Peu d'institutions en Suisse disposent de connaissances aussi vastes en médecine du travail.»

Thomas Foery, responsable Human Resources, groupe Implenia



Isabelle André apprécie la qualité de la collaboration avec la Suva et d'autres partenaires de santé.

«Ergonomie, risques liés à la maternité, prévention des accidents... Richemont est toujours en quête d'amélioration des conditions de travail pour ses collaborateurs. En matière de prévention des accidents professionnels, la Suva est le premier partenaire qui nous vient en tête. Nous collaborons aussi étroitement avec lui lors des tables rondes organisées conjointement avec l'assurance-invalidité, le Groupe Mutuel et nos Maisons afin de discuter des personnes en absence longue durée. Ces rencontres permettent de trouver des solutions d'accompagnement pour un retour au travail optimal.»

«En matière de prévention des accidents, la Suva est le premier partenaire qui nous vient en tête.»

Isabelle André, Head of Swiss HR Transactional Expertise Center, Richemont

«Le soutien professionnel et les documents pratiques que nous fournit la Suva nous permettent de sensibiliser régulièrement le personnel à l'importance de l'ergonomie et de la prévention des accidents.»

Antonio Cali, Technical Project Management/Work Health and Safety, Diantus Watch SA

«Ma fonction consiste notamment à mettre en œuvre de nouveaux processus et normes au sein de l'entreprise. J'ai été chargé par la direction et par Swatch Group de coordonner les formations internes en matière de sécurité au travail. Le soutien professionnel et les documents pratiques que nous fournit la Suva nous permettent de sensibiliser régulièrement le personnel à l'importance de l'ergonomie et de la prévention des accidents. Nous mettons un point d'honneur à garantir à nos collaborateurs des postes de travail sûrs et nous appuyons dans ce cadre sur les campagnes de la Suva, qui montrent comment éviter les accidents au quotidien. En tant que motocycliste, j'ai l'habitude d'anticiper les risques. Je fais donc de même au travail en misant sur la prévention. Pour cela, nous devons pouvoir continuer de compter sur un partenaire tel que la Suva.» ●



Antonio Cali souhaite garantir à chacun de ses collègues un poste de travail sûr en s'appuyant sur la compétence de la Suva.

La prévention: un réflexe à cultiver

Le travail de prévention de la Suva, autrefois centré sur la technique, mise désormais sur la psychologie. Avec succès: en 1918, les accidents professionnels touchaient près d'un assuré sur trois, contre un sur douze en 2018.

Texte: Laurent Seematter et Nadia Gendre; photos: Manuel Zingg

Des lunettes. Un casque. Evaluer les risques avant d'entamer le travail. Des mesures de protection évidentes aujourd'hui pour beaucoup d'ouvriers dans l'industrie et la construction. Un réflexe qu'il aura fallu cultiver peu à peu au cours des cent dernières années. Avant la Seconde Guerre mondiale, la prévention des accidents se conçoit plutôt, en Suisse, sous un angle technique consistant à mettre des dispositifs de protection sur des machines. Les entreprises, en particulier, apprécient peu d'autres mesures de prévention, considérées comme des freins à la productivité. Entre 1920 et 2017, pendant près d'un siècle, la Suva a son propre atelier où elle crée des produits de sécurité, qu'elle fabrique aussi parfois elle-même, comme des capes de protection, par exemple, ou des dispositifs de protection des doigts pour les presses. >

Il y a cinquante ans, «chacun faisait sa sécurité selon son bon sens», explique Pascal Gendre.





Pascal Gendre

Maçon d'hier et d'aujourd'hui

Pascal Gendre débute sa vie professionnelle en 1965. Ce choix le conduira jusqu'au poste de directeur de l'entreprise de construction Frutiger SA Fribourg, dont il est aujourd'hui retraité.

Apprenti maçon, Pascal Gendre commence avec un horaire journalier de dix heures et demie, un travail de cinq jours et demi sur sept et deux semaines de vacances par an, le tout pour un franc de l'heure... «On construisait une villa de A jusqu'à Z, se rappelle-t-il. C'était physique et beaucoup se faisait à la main.» Les ouvriers étaient peu qualifiés, la sécurité lacunaire. Les échafaudages étaient construits avec des perches et des plateaux en bois. Le ciment était livré à la gare par sacs de 50 kg qu'il fallait aller chercher avec un camion. La pression et la notion de rendement étaient quasi inexistantes. «Chacun faisait sa sécurité selon son bon sens et bossait à son meilleur rythme...»

Aujourd'hui, le travail sur les chantiers est moins pénible et plus sûr. Malgré cela, il y a toujours des accidents dont la plupart sont dus à des erreurs de comportement. «C'est pourquoi, les chefs d'entreprise, maîtres d'ouvrage, architectes et planificateurs devraient se sentir plus concernés par la sécurité et éviter qu'on y renonce pour des raisons de coûts et de délais», conclut-il.



Le nombre relatif des accidents a diminué de moitié entre 1945 et 1975.



J'ai voulu gagner quelques minutes dans mon travail et j'ai perdu plusieurs mois de ma vie.

Des formules évocatrices pour une stratégie de prévention efficace.

Promouvoir la responsabilisation

La Suva ayant commencé à intégrer le comportement humain dans la prévention des accidents, un changement de perspective donnant une nouvelle impulsion dans ce domaine se dessine en Suisse à partir de 1950. En 1952, la Suva professionnalise ses relations publiques en inaugurant une «section d'information et de sensibilisation».

S'inspirant des campagnes américaines du National Safety Council, la Suva met une touche d'émotion, d'humour et d'originalité dans ses messages, abandonnant définitivement le ton moralisateur, les images choc de la période d'avant-guerre. En parallèle, elle intensifie la prévention en proposant des cours pour les préposés à la sécurité chargés de prévenir les accidents dans les entreprises. Une stratégie efficace, puisque la fréquence des accidents (nombre d'accidents par rapport au nombre de travailleurs à plein temps) aura diminué de moitié entre 1945 et 1975.

Nouvelle loi sur l'assurance-accidents, nouvelle ère

Depuis 1984, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-accidents, les entreprises ont l'obligation de s'assurer et de s'impliquer dans la prévention des accidents. La nouvelle loi prépare le terrain pour interdire l'alcool au travail. La Suva promulgue des interdictions, mais émet aussi des obligations. Au début des années 1990, elle participe à la mise en place d'une formation pour les caristes, afin de freiner la multiplication des accidents chez ce groupe d'assurés. Depuis 1984, la fréquence des accidents professionnels (par rapport au nombre de travailleurs à plein temps) a baissé de 40 % grâce, entre autres, à ces mesures de prévention et au progrès technique.

Quelque 80 travailleurs par an sont néanmoins décédés des suites d'un accident professionnel ces dernières années. En 2010, pour accroître la conscience des risques au travail, la Suva a lancé le programme de prévention «Vision 250 vies» dans le but d'obtenir une réduction de moitié des accidents professionnels mortels d'ici à 2020. La Suva s'est associée aux branches concernées pour élaborer des règles vitales simples et plausibles, par exemple: «Nous sécurisons les zones dangereuses dès 2 m de hauteur de chute». En cas de non-respect, les supérieurs et les travailleurs s'engagent à interrompre le travail et à ne le reprendre qu'après avoir mis en œuvre ou rétabli les conditions de sécurité requises. L'analyse des accidents professionnels montre que si, dans une entreprise, chacun respecte ces règles vitales, la «Vision 250 vies» est réalisable. ●



Infos complémentaires:
suva.ch/100ans/securete-au-travail





Hansjörg von Gunten

Davantage de sécurité grâce au dialogue

Le groupe Frutiger – fondé en 1869 – compte près d’un siècle et demi d’expérience dans la construction. Tunnels, routes, bâtiments: ses ouvrages se comptent aujourd’hui par milliers.

Parmi les premières entreprises de construction à avoir signé la Charte de la sécurité de la Suva, le groupe Frutiger vise l'exemplarité en matière de sécurité: équipements de protection individuelle, cours de formation pour tous, les «15 Règles fondamentales de la sécurité au travail», cahiers de contrôle, protection contre les chutes... «La sécurité a beaucoup évolué ces cinq dernières années, mais le rythme soutenu sur les chantiers rend le travail plus exigeant qu'autrefois», explique Hansjörg von Gunten, responsable de la sécurité et de la qualité pour le groupe Frutiger. Sans oublier la complexité croissante des travaux, la multitude des nationalités et des langues parmi les travailleurs et la difficulté de changer les habitudes personnelles. «Nos règles de sécurité peuvent sembler dérisoires pour des personnes qui ont perdu leur emploi après une crise économique ou même vécu la guerre». D'où sa préférence pour le dialogue, même si la sanction reste toujours possible en cas de non-respect. «La sécurité dépend de la qualité relationnelle et de l'exemplarité», conclut Hansjörg von Gunten.



Hansjörg von Gunten:
«La sécurité dépend de la qualité relationnelle et de l'exemplarité».



Daniele Pometta

Ce médecin a été le premier à se pencher sur les facteurs sociaux et hygiéniques liés à la construction de tunnels.

Le «docteur du tunnel», un pionnier de la médecine des accidents

Premier médecin-chef de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, Daniele Pometta fut un pionnier dans son domaine. Il était chargé de soigner les ouvriers œuvrant au percement de tunnels.

Texte: Stefan Ragaz et Serkan Isik

Né en 1869 à Broglio (TI), Daniele Pometta a marché dans les pas de son père en étudiant la médecine. Lorsqu'il a pris en 1898 ses fonctions de médecin hospitalier à Brigue, où débutait le percement du tunnel du Simplon, il était conscient que, dans la construction de tunnels, les difficultés seraient d'ordre technique, mais aussi hygiénique.

54°C au lieu de 25°C dans la galerie

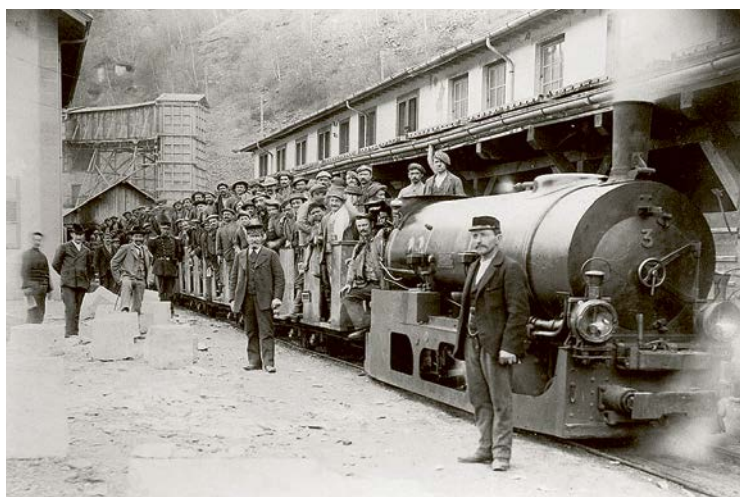
Pourtant, ce qui attendait les ouvriers a dépassé ses craintes. Alors qu'on leur avait assuré qu'ils seraient exposés à des températures de l'ordre de 25 °C, il a fait jusqu'à 54 °C. En outre, 4000 immigrés et leur famille ne sont pas parvenus à trouver un hébergement décent et ont dû vivre dans des conditions d'hygiène déplorables. Daniele Pometta a plus tard affirmé que le fait qu'aucune grande épidémie ne se soit produite n'était dû qu'au hasard. Cela l'a toutefois amené à se pencher sur les conditions sociales et hygiéniques sur le chantier. En 1906, après l'ouverture de ce tunnel ferroviaire de près de 20 km de long, il a rédigé à l'Université de Lausanne une thèse de doctorat intitulée en substance «Installations sanitaires et expériences d'ordre médical lors de la construction du tunnel du Simplon, 1898–1906, galerie nord à Brigue». La même année, il s'est engagé à assurer la direction médicale de la construction du tunnel du Lötschberg.

Nomination contestée à Lucerne

Si, par son expérience, il était prédestiné à assumer le poste de médecin-chef de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, sa nomination en 1914 n'a pas fait l'unanimité, et ce, pour des raisons politiques: August Rikli, avec qui il était en concurrence, était membre du PS suisse. Herman Greulich, fondateur du parti, a fait valoir le fait que Daniele Pometta «avait soigné presque exclusivement des travailleurs italiens», alors que les travailleurs suisses étaient «différents» et avaient des droits supérieurs. Ces propos ont été rejetés par d'autres intervenants, qui voyaient en lui un médecin disposant d'une grande expérience des accidents et apprécié pour son enga-



Daniele Pometta dans la salle de chirurgie de l'hôpital, à Brigue



La construction du tunnel s'est déroulée dans des conditions d'hygiène déplorables.

gement sans faille en faveur des travailleurs. Après un débat passionné, il a tout de même fini par devenir le premier médecin-chef de la Caisse nationale d'alors.

Les débuts de la médecine des accidents

Lorsque Daniele Pometta a mis sur pied le service médical de la Caisse nationale, la médecine des accidents n'en était qu'à ses balbutiements. Les défis posés aux médecins étaient surtout les conditions d'hygiène et la difficulté de soigner des fractures sans déplacer des os. Pour Daniele Pometta, le principal enjeu consistait à réintégrer au plus vite les victimes d'accidents dans le processus de travail. ●

Alors qu'on avait assuré aux ouvriers qu'ils seraient exposés à des températures de l'ordre de 25 °C, il a fait jusqu'à 54 °C.



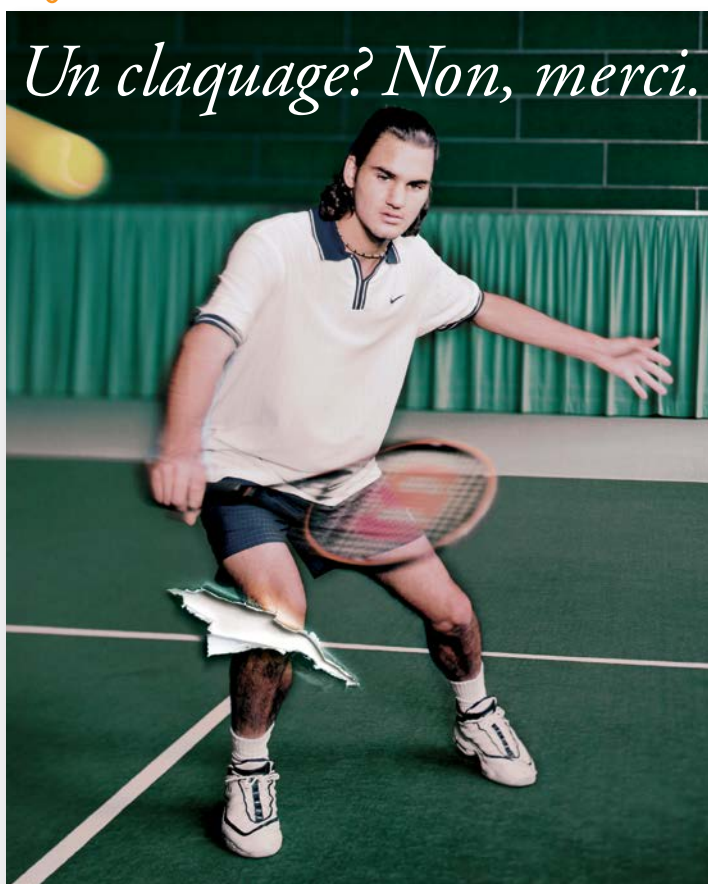
Infos complémentaires:
suva.ch/100ans/medecine

Des campagnes percutantes

La Suva mise depuis plusieurs décennies sur des campagnes à la fois percutantes, efficaces et qui marquent durablement les esprits.

Texte: Luk von Bergen

2000



Un claquage? Non, merci.

Attention les articulations. 5 minutes avant le match. **suvaliv!**

Faites comme les pros: chauffez-vous! Rien de tel qu'une bonne séance d'échauffement pour éviter les blessures. Et mettre toutes les chances de votre côté pour gagner le match!

Vos loisirs en sécurité

2002



Ne prenez pas les pistes pour le boulevard du crime!

Check the risk.

suvaliv!
Vos loisirs en sécurité

A ses débuts, la Suva n'intervenait qu'au sein des entreprises. Ses slogans attiraient l'attention des travailleurs en utilisant des formules dissuasives, comme «Mauvaise nouvelle» ou «L'imprévoyance apporte le malheur à la maison», et souvent sous la forme d'un ordre donné: «Le travail sans lunettes est strictement interdit».

A partir de 1960, on constate un changement de style, beaucoup plus avenant, comme dans les slogans suivants: «Qui porte des lunettes de sécurité est clairvoyant» ou «Les professionnels portent des lunettes de protection».

Campagnes de sécurité grand public

C'est alors que les coûts de l'assurance contre les accidents non professionnels explosent, dans les années 1960, que la Suva décide de gagner en visibilité. Pour pointer du doigt les dangers de la circulation routière, elle n'hésite pas à diffuser des images de motocyclistes victimes d'accidents mortels parce qu'ils roulaient sans casque. Plus tard, ces photos choc font place à des caricatures et les messages autoritaires sont rempla-

cés par des slogans percutants, comme celui d'une affiche parue dans les années 1990: «Ce casque coiffe une tête intelligente».

La révision de la loi sur l'assurance-accidents, laquelle était entrée en vigueur en 1984, renforce le rôle de la prévention dans l'assurance contre les accidents non professionnels. Les campagnes touchent un public plus large et sont beaucoup mieux acceptées. Celles dédiées au port du casque, notamment, remportent un vif succès.

Un casque «beau comme un vilain canard ou une cuvette de WC», mais efficace

Aujourd'hui, près de la moitié des cyclistes (46%) roulent avec un casque. C'est une véritable victoire pour la Suva qui milite depuis plusieurs décennies aux côtés du Bureau de prévention des accidents bpa. Tout commence en 1988: dans le cadre de sa première campagne sur le sujet, la Suva tente de promouvoir le port du casque de cycliste en proposant un modèle, disponible dans ses agences et les magasins spécialisés, au prix de 49 francs au lieu de 79 francs. Seuls >

2009

2000

Allusion: les ligaments de Roger Federer ne se déchirent que sur le papier.

2002

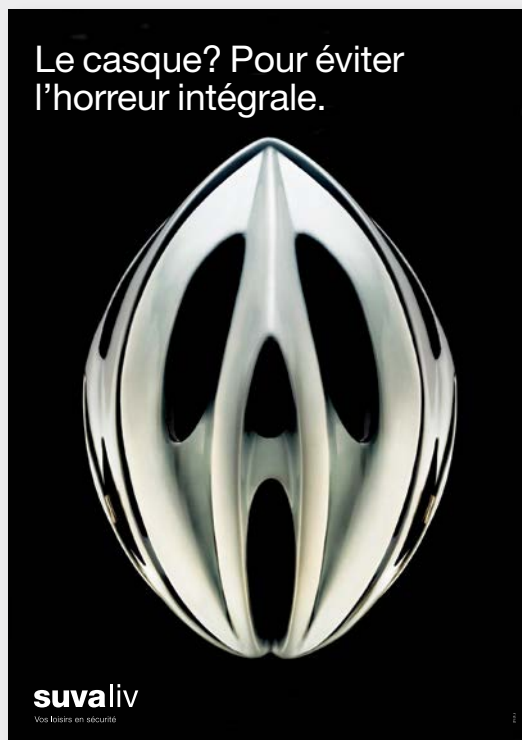
Détournement: un bonnet de ski joue les cagoules de gangster.

2005

Epouvante: un casque de cycliste digne des films d'horreur «Scream».

2009

Tout un symbole: des sangliers mal élevés sur un télésiège.



2005

Les chutes et faux pas font plus de blessés que les accidents de la route.



En Suisse, environ 295 000 personnes se blessent chaque année en trébuchant ou en tombant. La plupart de ces accidents, souvent graves, pourraient être facilement évités: éliminez les obstacles et utilisez les rampes d'escaliers. Regardez où vous mettez les pieds, évitez de lire ou de téléphoner en marchant. Vous trouverez d'autres conseils de prévention sur www.trebucher.ch.

suvaliv
Vos loisirs en sécurité

Les employeurs sont ravis. La prévention et la réinsertion portent leurs fruits: les primes Suva baisseront de 3% en moyenne en 2011.



Beaucoup d'entreprises bénéficieront d'une baisse des primes de l'assurance contre les accidents professionnels en 2011, tout comme en 2010. Les coûts ont diminué grâce à l'efficacité de la prévention et à la rapidité de la réinsertion. En tant qu'entreprise à but non lucratif, nous redistribuons nos excédents aux assurés sous la forme de baisses de primes. La Suva demeure bien entendu à vos côtés pour améliorer la prévention et la réinsertion, et continuer à réduire les primes. www.jubilation.ch

suvarisk
Couverture à toute épreuve

2011

2010

6000 exemplaires seront vendus. Rien d'étonnant à ce modeste résultat, car ces casques rappellent étrangement l'arrière-train d'un canard, certains leur trouvant même une ressemblance avec une «cuvette de WC». Ce design ingrat ne les empêchera pourtant pas d'éviter de graves accidents et de sauver des vies.

Les têtes intelligentes se protègent

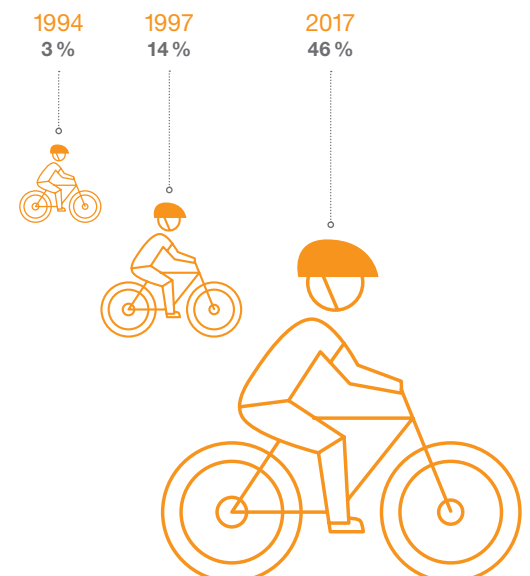
Mais la Suva apprend: les campagnes annuelles évoluent au fil du temps, deviennent de véritables classiques et rendent le port du casque populaire. En 1997, soit dix ans après le coup d'envoi et 250 000 casques vendus, la Suva franchit une première étape. Durant cette même période, le taux de port du casque passe de moins de 1% à 14% et le pourcentage de traumatismes crâniens dus à des accidents de vélo est divisé par deux. De Londres à New York, un grand nombre de campagnes de la Suva remportent des prix, en Suisse et dans le monde entier.

Roger Federer joue le jeu

A chaque campagne, la Suva se réinvente. Elle réussit même à convaincre Roger Federer de se prêter au jeu de la prévention. Alors âgé de 19 ans, à l'aube d'une carrière exceptionnelle, il passe déjà pour «l'un des joueurs de tennis les plus prometteurs», comme l'indique le rapport de gestion de la Suva de l'an 2000... ●

Taux de port du casque en Suisse

La campagne casque de cycliste prouve que la communication de la Suva est efficace.



SOURCE: BPA

Les bons collègues sont là pour les convalescents. Tout comme nous.

SHARE IF YOU CARE
 Cliquez avec un bouton
 facebook.com/suvalaune

Après un accident grave, il n'est pas facile de retrouver le même mode de vie. SuvaCare accompagne les convalescents en leur proposant un suivi complet sous forme de conseils, de prestations d'assurance, de médecine des accidents et de réadaptation. Vous pouvez aussi les aider: en leur offrant votre soutien et votre compréhension. Infos complémentaires: www.suva.ch/reinsertion

suvacare
 Prestations et réadaptation

Sécurisez les zones à risque de chute.

En cas de danger, stoppez les travaux. Pensez à votre famille. Aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie. Respectez les règles vitales de prévention des accidents de la Suva. Chacun a le droit de rentrer chez soi en bonne santé après le travail. www.suva.ch

suvapro
 Le travail en sécurité

2010

Pas banal: un escarpin accidenté.

2011

Surprise: un employeur embrasse un travailleur.

2012

Extrême: de l'aide à profusion pour un accident grave.

2012

Mise en scène: chute d'un mannequin de crash test.

Urs Schaad, chef du secteur communication marketing Suva

«Une bonne communication nécessite une bonne histoire»



Qu'est-ce qui caractérise une campagne efficace?

Une bonne campagne présuppose un bon travail de communication qui repose à son tour sur une bonne histoire. Pour que le message véhiculé puisse toucher droit au cœur et susciter une réflexion, il doit émouvoir et créer la surprise.

Combien de temps faut-il attendre pour qu'une campagne agisse?

Il s'agit de projets à long terme, planifiés sur trois à cinq ans au minimum. Une campagne de sensibilisation a pour but de faire changer des habitudes, des comportements. Elle nécessite un travail herculéen en termes de communication, elle demande de la persévérance et

des ressources considérables. A titre d'exemple, la campagne dédiée au casque de cycliste s'est étalée sur une dizaine d'années.

Quelles sont les campagnes qui suscitent le plus de réactions?

Aujourd'hui, il faut avoir le cran de provoquer, sans dépasser pour autant la limite invisible au-delà de laquelle on risque de choquer. Nous essayons toujours de nous en rapprocher le plus possible. Mais je me méfie, par expérience, de tout ce qui peut évoquer des symboles religieux. Bien sûr, on ne peut pas plaire à tout le monde, surtout lorsqu'il s'agit de sensibiliser en pointant le doigt sur des problèmes d'actualité délicats.

Quelles sont vos campagnes préférées?

D'une manière générale, toutes les campagnes consacrées à la sécurité au travail et durant les loisirs, à la réadaptation ou à l'assurance sont importantes et donc inoubliables. Mais spontanément, c'est le «spot de la pastèque» qui me vient à l'esprit en premier. Il s'agit d'un spot TV à la fois dramatique et esthétique, qui se sert d'une pastèque pour illustrer ce qui pourrait se passer si la tête non protégée d'une cycliste heurtait le bord d'un trottoir. Une mise en scène sobre, mais efficace.

Ouvriers sur le chantier
du barrage de la Grande
Dixence, 1955

